

L'ÉCHO **DES** CHUTES

Le journal mensuel de Kingsey Falls

VOLUME XXXV NO. 6 Le 5 juin 2020





VILLE DE
KINGSEY FALLS

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 105.2.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

L'article 105.2.2 stipule ce qui suit :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

1. LES FINANCES

1.1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019

Revenus de fonctionnement		3 509 685 \$
Revenus d'investissement	+	40 895 \$
Charges de fonctionnement	-	3 489 685 \$
Moins : revenus d'investissement	-	40 895 \$
Amortissement des immobilisations	+	558 715 \$
Affectations : Activités d'investissement	-	402 460 \$
Excédent accumulé	+	<u>28 000 \$</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		<u>204 255 \$</u>

Le 4 mai 2020, les membres du conseil adoptaient les états financiers pour l'année 2019. Les **revenus de fonctionnement et d'investissement** provenant notamment des taxes, tarifications et subventions sont de **3 550 580 \$**. Le **budget 2019 était de 3 392 371 \$**.

Les charges de fonctionnement sont de 2 930 970 \$ et les immobilisations sont de 443 355 \$, pour **un total de dépenses de 3 374 325 \$**. Le **budget 2019 était de 4 104 367 \$**. (Afin d'équilibrer le budget 2019, le conseil avait prévu prendre **711 916 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté**.)

À la fin de l'année 2019, nous avons un **surplus de 176 255 \$** auquel nous ajoutons un excédent accumulé de 28 000 \$ pour un **surplus total de 204 255 \$**. Celui-ci sera ajouté à l'**excédent de fonctionnement non affecté de la ville totalisant 2 129 415 \$**.

1.1. LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Au 31 décembre 2019, la rémunération et l'allocation de dépenses versées à la mairesse étaient respectivement de 11 395,22 \$ et de 6 031,40 \$. La rémunération et l'allocation de dépenses comprennent celles reçues de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport, etc.). La rémunération et l'allocation de dépenses versées à chacun des conseillers pour l'année étaient de 3 128,28 \$ et de 1 564,08 \$.

Les membres du conseil ont également participé à diverses rencontres dans le cadre des projets qui leur ont été assignés, comme les activités du Comité en vert, de voirie, de la Maison des jeunes, du Parc Marie-Victorin, du Centre récréatif Norman-Boisvert., de la Corporation des loisirs de Kingsey Falls et de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

2. RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019

Voici un résumé des projets réalisés en 2019 :

- **Loisirs** : La ville supporte chaque année la Maison des jeunes qui accueille la clientèle 12-17 ans. Nous supportons également l'Association de soccer, l'Association de hockey mineur ainsi que l'aréna. Pour les jeunes de 5-12 ans, la ville offre, durant l'été, l'animation du camp de jour.

La Corporation des loisirs a contribué à enrichir les activités offertes à la population par le biais de notre coordonnatrice aux loisirs. Plusieurs activités ont eu lieu l'an dernier : le carnaval en février; la fête de Pâques, le Défi santé et Plaisirs d'hiver en avril. En juin, il y a eu l'ensemencement de la rivière pour la fête de la pêche. Bien entendu, la Fête nationale a aussi été soulignée avec plein de nouveautés. Malheureusement, la marche des zombies a été annulée à cause de la mauvaise température mais la Maison des horreurs à la salle municipale a accueilli près de 500 visiteurs qui sont venus à la quête de bonbons. Pour terminer l'année, en novembre dernier, ont eu lieu la Magie de Noël et Décore ton arbre au parc Bernard Lemaire, activités organisées conjointement avec Cascades Horticulture et le Comité de promotion de Kingsey Falls.

La Corporation a aussi organisé, tout au long de l'année, divers cours sur différents plateaux afin de répondre aux jeunes et aux moins jeunes.

Au parc municipal, nous avons démolit le jeu de volleyball désuet et ajouté un filet de protection au terrain de baseball. De plus, la piscine municipale s'est munie d'un robot pour faciliter le nettoyage.

Un comité, incluant quelques citoyens, a été mis en place pour donner ses idées à la firme d'urbanisme pour travailler sur des plans pour améliorer le parc municipal et ajouter un parc pour aînés sur la rue Caron.

- **Travaux publics** : Des travaux de rechargement du chemin Corriveau et du Rang 11 ont été effectués. Les demandes de certificats d'autorisation effectuées auprès du ministère de l'Environnement pour le prolongement de la rue Côté dans le parc industriel et pour le branchement du puits #2 sont toujours sous étude. Du pavage et de la correction de chaussée ont été réalisés sur les rues Fortier et Comeau. Du pavage correctif a été appliqué à plusieurs endroits dans les secteurs rural et urbain et du profilage de fossés a

été fait comme à chaque année. Un changement de conduite d'aqueduc, sur une partie de la rue Gibson, a été fait pour desservir le nouveau développement de la rue Dupuis. Et pour la prévention de notre réseau d'aqueduc et celui d'égout, nous avons fait passer des caméras pour voir à la conformité de nos réseaux.

L'organisme Copernic a terminé son mandat pour recenser une partie des installations septiques du territoire pour mettre à jour les fiches de propriété.

- **Bibliothèque** : La ville continue d'investir dans la bibliothèque dont le volume d'activités se maintient d'année en année. Plusieurs activités sont aussi organisées par la bibliothèque durant l'année.
- **Service incendie et premiers répondants** : Sur le plan de la prévention, la ville continue d'investir dans la formation de ses pompiers. Le processus de recrutement se fait durant toute l'année pour garder le nombre de pompiers et de premiers répondants constant. Tout comme les pompiers, les membres du service de premiers répondants continuent de faire un excellent travail en offrant à leurs concitoyens un service pré-ambulatoire. De plus, les membres du service organisent chaque année une collecte de sang en collaboration avec Héma-Québec. Ils ont aussi organisé une porte ouverte pour faire découvrir ce service.

Le service incendie répond à plusieurs appels à Kingsey Falls mais fait aussi parti d'une entente avec plusieurs municipalités pour de l'entraide.

Tout le long de l'année, la Ville a veillé à la continuation de la mise aux normes de l'équipement du service incendie.

- **Sécurité civile** : Le comité mis en place a travaillé sur le plan des mesures d'urgence qui a été accepté par le conseil en novembre dernier, tel que requis par le règlement de la Sécurité publique provinciale. Ce comité travaille maintenant sur un plan d'intervention plus détaillé pour les risques présents dans le plan des mesures d'urgences. Plusieurs réunions ont été tenues pour mener à terme le plan.

3. CONCLUSION

J'espère que cette description sommaire de l'état des finances de la Ville de Kingsey Falls et de ses projets vous donne une image plus précise de la gestion municipale. Nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous invitons à suivre la vie municipale soit en vous présentant aux sessions du conseil, en consultant le site Internet de la ville ou en lisant la rubrique MUNI-NOUVELLES de l'Écho des Chutes.

Kingsey Falls, le 5 juin 2020

La mairesse,
Micheline Pinard-Lampron

Hôtel de ville
15, rue Caron
Kingsey Falls QC J0A 1B0
Courriel : villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca
Site Web : www.kingseyfalls.ca

Téléphone : 819 363-3810
Télécopieur : 819 363-3819



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

ACCÈS AUX SERVICES MUNICIPAUX – COVID-19

Bien que les bureaux de l'hôtel de ville soient fermés à la population, les employés sont au travail et disponibles pour répondre à vos questions et demandes. Vous pouvez les contacter par téléphone ou par courriel. (Voir le site internet pour toutes les coordonnées)

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 19-238, la session régulière du mois de juillet se tiendra le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30. Cette séance pourra être à huis clos selon l'évolution de la crise sanitaire.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 15 juin 2020**.

En raison de la pandémie, nous vous invitons à effectuer votre paiement par Internet ou par chèque. Vous pouvez déposer votre paiement dans la chute à courrier située à gauche de la porte à l'hôtel de ville.

Afin d'alléger le fardeau fiscal aux personnes qui doivent faire face au contexte difficile dans lequel nous vivons, le conseil municipal a pris la décision, le 6 avril dernier, de suspendre tout intérêt et pénalité pour le non-paiement des taxes municipales et ce, à compter du 16 mars 2020 pour une durée indéterminée. Toutefois, afin de ne pas nuire aux liquidités et au fonctionnement de la Ville, nous invitons les citoyens pouvant effectuer leur versement de taxes aux dates prévues de continuer à le faire.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal. Note : pour compléter votre numéro de matricule, ajouter les « 0 » à la fin du numéro et non au début comme le demandent certaines institutions financières.

ATTENTION : Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec l'hôtel de ville, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Les bacs seront réparés ou remplacés seulement s'ils ont été achetés à la ville.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :



- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

BON VOISINAGE



Être un bon voisin peut être vraiment important pour vous. N'oubliez pas, en votre absence, vos voisins peuvent être les meilleurs gardiens de vos biens.

Nous vous invitons donc à être attentifs aux bruits qui pourraient les déranger : heure de la tonte du gazon, carillon, musique, moteur de piscine ou autres.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

MAISONS À VENDRE

Votre maison est à vendre? Savez-vous que vous pouvez la publier sur le site Web de la ville au www.kingseyfalls.ca. Il suffit de communiquer à l'hôtel de ville au 819-363-3810, poste 3822, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.



RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La ville offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait au garage municipal, 57 boulevard Kingsey, aux endroits identifiés dans le bâtiment situé sur le côté opposé à la caserne.

IMPORTANT : Vous devez placer les liquides dans des contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre). De plus, vous devez identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

- **Si cette directive n'est pas respectée, des coûts supplémentaires seront facturés à la ville.**

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site www.ecopeinture.ca, dans la section «*contenants vides*».

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES



Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour un point de dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs portables et de bureau;
- Périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo;
- Dispositifs d'affichage;
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- Équipement TI posé au sol;
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels;
- Systèmes audio-vidéo non portables;
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- Ensembles de cinéma maison.

Consultez la liste complète à recyclerMESelectroniques.ca/qc.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. La collecte s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial et industriel.

PROMENADE AVEC VOTRE CHIEN

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu du règlement général 18-06, vous devez toujours garder votre chien en laisse lorsque vous vous promenez avec lui dans un lieu public, ce qui inclut la piste cyclable.

Vous devez également enlever les excréments laissés par un animal dont vous êtes le gardien. Voici des extraits du règlement concernant ces sujets :



« Article 8 Nuisances

- 8.2 Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique, tout parc ou toute propriété privée sali par des matières fécales laissées par un

animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide.

Article 7 Le contrôle

7.1 Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.

Hors ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.

7.3 Sous réserve des autres dispositions, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, incluant la piste cyclable, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.



Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.



Heures d'ouverture :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;

Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;

Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

EN CAS DE MORSURE PAR UN CHIEN OU TOUT AUTRE ANIMAL

- Aviser la Sûreté du Québec sur le champ, au numéro 819-752-4545;
- Si l'événement se produit durant les heures d'ouverture de la SPAA, les aviser également sur le champ, au numéro 819-758-4444;
- Si l'événement se produit en dehors des heures d'ouverture de la SPAA, demandez à la Sûreté du Québec de les appeler.

NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)**, en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, composez le numéro 819-363-3815. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le mercredi 24 juin pour la Fête nationale du Québec et le vendredi 3 juillet pour la Fête du Canada. Les services municipaux fermeront à midi le jeudi 2 juillet.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2020-05 intitulé « Règlement n° 2020-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2020-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

Le projet touche la zone 8-iN dans laquelle est située sur une partie du boulevard Marie-Victorin, sur la rue Parenteau, sur une partie de la rue Lajeunesse, la rue Côté et une partie de la rue Couture.

Les zones contiguës à la zone 8-iN sont les zones 1-A, 35-i, 34-H, 23-M, 21-H et 19-i, 10-iN et 9-iN.

Le plan de zonage complet est disponible au bureau de la municipalité pour consultation.

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain :
 - Création de la zone 38-iN
 - Réduction de la zone 8-iN
- D'apporter une modification à la grille des normes de zonage par l'ajout de la zone 38-iN.
 - Ajout de points à la zone 38-iN pour les usages suivants :

▪ commerce et service régional;	▪ vente de produits horticoles;
▪ industrie sans nuisance;	▪ entrepôt et commerce para-industriel;
▪ industrie légère;	▪ utilité publique.
▪ industrie lourde;	

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits, le tout tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le vendredi 26 juin 2020, soit par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca ou sur le site Internet www.kingseyfalls.ca ou par la poste au 15, rue Caron, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B00. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.kingseyfalls.ca/la-ville/documents-publics/avis-publics#2020>

Cette consultation permettra au conseil de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Kingsey Falls, ce 5 juin 2020
Annie Lemieux, directrice générale et greffière



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2020-08 intitulé « Règlement n° 2020-08 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2020, le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2020-08 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

Le projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la ville.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser la garde de poules comme usage complémentaire à une habitation.

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits, le tout tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le vendredi 26 juin 2020, soit par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca ou sur le site Internet www.kingseyfalls.ca ou par la poste au 15, rue Caron, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B00. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.kingseyfalls.ca/la-ville/documents-publics/avis-publics#2020>

Cette consultation permettra au conseil de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Kingsey Falls, ce 5 juin 2020

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

COVID-19
Prévention du suicide - lignes d'intervention ouvertes! 

NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ POUR VOUS!

En cette période d'urgence sanitaire et d'isolement, nous tenons à vous rappeler que les intervenants demeurent actifs sur nos lignes d'intervention en détresse psychologique pour tous.

Si ces moments sont plus difficiles, n'hésitez pas, nous sommes là!

24 heures/24, 7 jours/7

MRC Arthabaska : 819-751-2205
MRC Érable : 819-362-8581

Partout au Québec
1-866-APPELLE (277-3553)





Pour donner suite aux mesures prises dans le contexte de la COVID-19, le service incendie a été contraint de cesser les visites de prévention à domicile.

Cependant, ayant à cœur votre sécurité, nous effectuerons, avec votre collaboration, la vérification de vos avertisseurs de fumée, par le biais d'un questionnaire en ligne.

Pour le remplir, nous vous invitons à aller sur le site web de la Ville de Kingsey Falls au <https://www.kingseyfalls.ca/>

Merci!

Votre Service de Sécurité incendie de Kingsey Falls

Info-Social 811

Vous vivez une situation difficile et vous ne savez pas comment y faire face?

Le 811 est le numéro de téléphone pour une consultation téléphonique gratuite et confidentielle.

- Des intervenants psychosociaux qualifiés sont disponible 24 h sur 24 h tous les jours de l'année pour répondre à votre appel.
- Ils peuvent vous soutenir, vous conseiller, vous donner une information ou vous référer aux ressources appropriées de la région.
- Au besoin, un intervenant pourrait se déplacer dans le milieu afin d'effectuer une intervention.

N'attendez pas, composez le 811!

Matières acceptées et refusées à l'Écocentre

Certaines matières recyclables ne sont pas acceptées dans le bac vert parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. Toutefois, elles peuvent être déposées à l'Écocentre.

Vous pouvez profiter d'un déplacement à Victoriaville pour aller porter vos matières à l'Écocentre.

CITOYENS

MATIÈRES ACCEPTÉES (SANS FRAIS)

Volume maximal permis = 2 m³ (des frais s'appliqueront si plus de 2 m³)

- Mobilier intérieur et extérieur
- Objet de plastique (ex. : jouet)
- Matelas
- Petit électroménager
- Pile (petites batteries)
- Contenant d'antigel/Contenant d'huile (vide)
- Résidu organique (ex. : feuilles, branches, herbe, terre, etc.)
- Appareil électronique et électrique (ex. : télévision, ordinateur, radio, cellulaire, etc.)
- Objet de métal
- Carton
- Siège d'auto pour enfant
- Verre propre
- Cartouche d'encre



Certains frais s'appliquent pour les matières suivantes :



- Débris de construction : bardeau d'asphalte, bois, fenêtre, bain, toilette, porte, brique, gypse, armoire, etc.
- Électroménager : réfrigérateur, air climatisé, déshumidificateur, congélateur, thermopompe.

MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus domestiques dangereux (peinture, produit toxique, batterie, etc.)
- Batteries d'automobiles
- Pneus

INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

MATIÈRES ACCEPTÉES – À noter que des frais s'appliquent pour les items suivants

- Débris de construction (bardeaux d'asphalte, bois, métaux, fenêtre, bain, toilette, porte, brique, gypse, armoire, etc.)
- Contenant d'antigel/Contenant d'huile (vide)
- Mobilier intérieur et extérieur
- Petit et gros électroménager
- Objet en métal
- Objet en plastique (ex. : jouet)

MATIÈRES REFUSÉES

- Résidus domestiques dangereux (peinture, produit toxique, batterie, etc.)
- Pneus

COORDONNÉES :

370, rue de la Bulstrode
Victoriaville QC G6T 1V9
Téléphone : **819 758-8378, poste 229**

HEURES D'OUVERTURE :

Horaires temporaires durant la crise de la Covid-19
Mardi au samedi de 8 h à 12 h et 13 h à 15 h 45

Attention aux lingettes désinfectantes !

L'utilisation des lingettes désinfectantes est rendue très répandue depuis le début de la pandémie pour leurs facultés antiseptiques. Cependant, leur matière fibreuse et très résistante ne peut pas se désintégrer dans les conduites d'eaux usées. Ces lingettes désinfectantes ou démaquillantes deviennent donc une très grande problématique pour les systèmes d'égouts de la Ville.



Les lingettes jetées dans la toilette peuvent obstruer les tuyaux et les interventions liées au nettoyage du réseau peuvent demander de nombreuses interventions de la part des employés municipaux. Les obstructions causées par ces lingettes peuvent également bloquer les pompes des stations de pompage, ce qui fait brûler les moteurs de celles-ci. Il peut en coûter plusieurs milliers de dollars pour le remplacement.

De plus, le blocage des tuyaux par les lingettes peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens.

Les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, les serviettes hygiéniques et les tampons ne se désagrègent pas dans les conduites. Ces produits n'ont pas leur place dans la toilette et dans le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Afin d'éviter des désagréments coûteux pour la municipalité et les citoyens, s.v.p., jetez les lingettes à la poubelle !

MESURES EXCEPTIONNELLES

Permis de construction et de rénovation, d'aménagement d'un puits et d'installation septique, certificat d'autorisation pour l'implantation d'une piscine ou d'un spa

Veillez prendre note que durant la période de fermeture de l'hôtel de ville aux visiteurs, l'inspectrice en bâtiment, Mme Heidi Bédard, recevra vos demandes d'information ou de permis par téléphone et par courriel. Vous pouvez trouver tous les formulaires de demandes de permis sur le site Internet de la ville au www.kingseyfalls.ca. Pour rejoindre Mme Bédard :

Téléphone : 819-363-3810, poste 3830

Courriel : batiments@kingseyfalls.ca

Télécopieur : 819-363-3819



Objet : Les motocyclistes invités à la prudence

Avril 2020 - Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec invitent les motocyclistes à redoubler de prudence avec l'arrivée de la saison estivale **2020**. À titre d'utilisateur vulnérable de la route, il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement de tous vos équipements, et de bien connaître les différentes règles et recommandations du Code de la Sécurité Routière.

Afin de vous rappeler les bonnes conduites à adopter en cette nouvelle saison, voici quelques règles de sécurité à suivre lors de vos sorties à cyclomoteur :

Près des intersections

Il est nécessaire d'adopter une prudence accrue en tout temps, surtout à l'approche d'une intersection :

- Ralentir et s'assurer d'être vu par les autres usagers de la route, soit les véhicules, les piétons ainsi que les cyclistes;
- Il est également nécessaire de signaler vos intentions de manière visible.

Visibilité

- Il est recommandé d'ajouter des feux d'appoints à toute moto, en plus des phares obligatoires. Ceux-ci peuvent être installés près des rétroviseurs et dans le bas de la fourche. Ces feux d'appoints permettent aux autres usagers de la route de mieux distinguer votre moto, et par le fait même, de mieux évaluer la distance qui vous sépare et la vitesse de rapprochement.
- Ne jamais présumer que les autres conducteurs vous ont vus : tentez d'établir un contact visuel avec ceux-ci lors de vos manœuvres.
- Éviter de vous retrouver dans les angles morts des autres véhicules.
- Porter des vêtements de couleurs claires, voyantes ou fluorescentes, munis de bandes réfléchissantes, vous procure une meilleure visibilité.

Circuler en groupe

- Lors de circulation en groupe dans une même voie (plus de 4 motocyclistes), il est obligatoire de se positionner en « zig-zag », en plus de maintenir une distance équivalente à 2 secondes entre chaque motocycliste, afin de s'assurer de pouvoir manœuvrer en toute sécurité.

Manœuvres interdites

- Circuler entre deux rangées de véhicules circulant sur des voies contiguës (circulation interfiles), soit entre deux voies de circulation allant dans le même sens;
- Circuler entre le bord de la chaussée et un autre véhicule circulant dans même voie;
- Circuler entre deux rangées de véhicules en circulation sur une voie et une rangée de véhicules stationnés à l'intérieur de la même voie.

Transport de passagers

Il est autorisé de transporter un passager sur un cyclomoteur si :

- le véhicule est muni d'un siège fixe et permanent prévu à cet effet;
- le véhicule est muni d'appui-pieds fixés des deux côtés;
- le conducteur est âgé de 16 ans ou plus.

De plus, le passager doit obligatoirement être assis en direction du guidon, et avoir les pieds sur les appui-pieds

Stationnement

- Le véhicule doit être stationné à une distance de 30 centimètres et moins de la bordure de la chaussée;
- Le véhicule doit être positionné en oblique, soit en diagonale avec la bordure la plus rapprochée de la chaussée.
- Le véhicule doit être stationné dans le même sens que la circulation dans la voie adjacente.
- Dans une pente, le véhicule doit être positionné à ce que si la motocyclette aurait à être déplacée de manière imprévue, qu'elle se dirige vers la bordure, et non vers le centre de la chaussée.

Protection

Finalement, il est nécessaire de porter un casque protecteur conforme aux normes, pour toute personne prenant place sur une motocyclette, un cyclomoteur ou dans une caisse adjacente.

Un casque intégral offre une plus grande protection à l'utilisateur, mais si celui-ci n'est pas muni d'une visière, le conducteur doit porter des lunettes protectrices. Il est à noter qu'une moto ayant un pare-brise ne constitue pas une protection adéquate, et nécessite tout de même le port d'une visière.

Pour plus d'informations sur les règles de sécurité en moto, consultez le site web de la Société de l'assurance automobile du Québec, au www.saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/moto/

Bonne saison estivale 2020 à tous !

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/moto/pieges-techniques/>

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-24.2,%20r.%206>

https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/moto/etre-visible/?ADMCMD_prev=0

https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/moto/casque-vetements-protection/?ADMCMD_prev=&cHash=9d00d5d2b516338de152dde8e2b419c9

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/regles-circulation/regles-circulation-motocyclettes/Pages/regles-circulation-motocyclettes.aspx>

- 1° norme CAN-3-D230 de l'Association canadienne de normalisation;
- 2° norme DOT FMVSS 218 du Department of Transportation des États-Unis;
- 3° norme «Specifications for Protective Headgear for Vehicular Users Z90.1» de l'American National Standards Institute;
- 4° norme de la Snell Memorial Foundation;
- 5° norme du British Standards Institute;
- 6° norme «ECE Regulation 22» de la United Nations Economic Commission for Europe.

Le casque protecteur doit porter, en tout temps, la marque apposée par le fabricant conforme aux exigences de la norme de fabrication.

D. 1015-95, a. 2; D. 660-2006, a. 2.

Juin 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
159	153	154	155	156	157	158
7	1	2	3	4	5	6
	Session conseil			Plastique agricole Déchets volumineux Ordures	Compost	
160	160	161	162	163	164	165
8	8	9	10	11	12	13
				Récupération	Compost	
166	167	168	169	170	171	172
14	15	16	17	18	19	20
				Ordures	Compost	
173	174	175	176	177	178	179
21	22	23	24	25	26	27
			Fête nationale du Québec	Récupération	Compost	
180	181	182				
28	29	30				

Juillet 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
187	188	189	183 Fête du Canada Date de tombée EdC	184	185	186
5	6	7	8	9	10	11
	Session conseil			Ordures	Compost	
194	195	196	197	198	199	200
12	13	14	15	16	17	18
				Récupération	Compost	
				Plastique agricole		
				Ordures	Compost	
201	202	203	204	205	206	207
19	20	21	22	23	24	25
208	209	210	211	212	213	
26	27	28	29	30	31	
				Récupération	Compost	
				Ordures	Compost	



FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

BIBLIOTHÈQUE DE KINGSEY FALLS

13 Rue Caron
Kingsey Falls QC
J0A 1B0
Tél: 819-363-3818

Allez visiter notre page facebook !!!

UNE BIBLIOTHÈQUE EN RÉSEAU

C'est aussi plein de services
en ligne gratuits !

Avec votre numéro d'usager et un NIP
vous pouvez :

- Renouveler un prêt
- Réserver un document
- Demander un prêt entre bibliothèque
- Avoir accès à une multitude de livres et de ressources numériques



<https://biblietcie.ca>

NOUVEAUTÉS

Romans adultes	Colline du corbeau t.1: Le château Ravenscrag	Gobeil, Sylvie
	Un été à l'auberge	Gendron, Marie-Krystel
	Enquête chez les Filles du roi	Lacombe, Diane
	Vie à bout de bras t.1: Le dilemme de Laurette	Coulombe, Claude
	Jeux dangereux	Steel, Danielle
	À l'aube des grands jours	Fournier, Jacynthe-Mona
	Abîmes et ténèbres t.3: L'élue	Roberts, Nora
Romans jeunes	Juliette à Tokyo	
	Les filles modèles t.12: Lettres perdues	

Sélection du concours *Choix des lecteurs 2019*, tenu en février 2020:

Mme France Lorrain pour le 1er tome de sa série *À l'ombre de la mine*, paru chez Guy Saint-Jean Éditeur!

Les 3 bibliothèques qui auront la chance de recevoir une conférence de madame Lorrain sont:

- Pour Lanaudière: Bibliothèque de Sainte-Mélanie
- Pour le Centre-du-Québec: Bibliothèque de Saint-Félix-de-Kingsey
- Pour la Mauricie: Bibliothèque de Maskinongé

Votre bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre !

L'équipe des bénévoles ainsi que Sonya Leroux, coordonnatrice

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothèques du Québec peuvent reprendre graduellement leurs activités du comptoir de prêt. Cependant, les abonnés ne peuvent pas encore aller dans les allées choisir eux-mêmes leurs livres pour le moment. Alors nous continuons le service de livraison à domicile. J'ajoute un service de ramassage à la porte, sur demande. Je pense pouvoir reprendre les demandes de PEB, mais cela reste à confirmer. Il me fera plaisir de recevoir et préparer vos commandes de livres !

Entretemps, nous travaillons à préparer les lieux afin de les rendre sécuritaires selon notre nouvelle réalité, pour le jour où nous pourrions enfin vous accueillir à l'intérieur.

Pour toute information, n'hésitez pas à me contacter,

Sonya Leroux, coordonnatrice
Bibliothèque de Kingsey Falls
819 363-3818

NOUVEAU : SERVICE DE LIVRAISON DE LIVRES



La bibliothèque de Kingsey Falls offre durant cette période à ses abonnés un service de livraison de livres à domicile.

Pour le moment, nous vous offrons 2 plages horaires pour la livraison soit : lundi ou jeudi entre 14 h et 16 h. Nous limitons les commandes à 5 livres par abonné. Vous pourrez faire votre choix de titres à partir du site biblietcie.ca. Veuillez vous assurer que le document est disponible à notre bibliothèque. Aucune demande de PEB.

POUR PASSER VOTRE COMMANDE : - téléphone (819) 363-3818
- courriel biblio040@reseaubibliocqlm.qc.ca
- page Facebook de la bibliothèque

Mentionner le nom de l'abonné, un # de téléphone valide ainsi que l'adresse de livraison, le choix de titres avec l'auteur et la cote si possible.

PROCÉDURE POUR LA LIVRAISON :

- Le livreur va sonner et déposer le sac contenant les livres sur le pas de la porte.
- Le livreur va se RECULER DE 2 MÈTRES.
- Vous pourrez alors prendre le sac de livres. Si vous avez des retours, vous pouvez les remettre au livreur en déposant un sac devant la porte À CE MOMENT-LÀ.
- Le livreur va se désinfecter les mains avant de procéder à la prochaine livraison.

NOTE : Assurez-vous d'être à la maison à l'heure choisie. Les livres ne seront pas laissés dans le cas où vous seriez absents.



LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ T'ATTEND!

Cette année, la bibliothèque vous offre un club de lecture d'été en mode virtuel!

Club
de lecture
d'été
TD
2020

En inscrivant votre enfant, vous faites d'une pierre deux coups : le club de lecture contribue à préserver les habiletés en lecture des jeunes pendant la saison estivale tout en leur permettant de s'amuser!

Le site web du Club de lecture d'été TD offre aux jeunes de nombreuses activités :

- se créer un carnet virtuel;
- lire des livres en ligne;
- participer à des quiz;
- lire et publier des blagues;
- participer à des ateliers et à des séances de lecture en ligne;
- imprimer des pages à colorier;
- ... et bien plus!



Pour inscrire votre enfant, rendez-vous au <https://www.clubdelecturetd.ca/> ou communiquez avec la bibliothèque par courriel ou par téléphone.

Nous vous réservons de belles surprises!

L'équipe de la bibliothèque



MARCHÉ PUBLIC DE KINGSEY FALLS

Tous les mercredis de 15 h 30 à 17 h 30 dès le 10 juin

KIOSQUES PERMANENTS

Marylène et Simon des Jardins Chant de vie
St-Félix-de-Kingsey

Karine et Mathieu de Cultures St-Arnaud
St-Élizabeth-de-Warwick

Caroline et son équipe des Marchés Tradition Kingsey
Falls avec leurs produits locaux et régionaux

+ des producteurs et des productrices invité.e.s à
découvrir toutes les semaines!



Faites le plein de produits locaux et régionaux !

Suivez-nous sur Facebook! @marchepublickf

Terrain des Marchés Tradition de Kingsey Falls | 403, boul. Marie-Victorin



ÉCHO INFORMATION

Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys

tant donné que nous ne pouvons nous rassembler, voici les états financiers de l'année terminée le 31 déc. 2019

État des résultats année 2019

<u>REVENUS (RECETTES)</u>	
Offrande de messes célébrées	8 715 \$
Sépultures et "dernier adieu", collecte funéraires	15 971 \$
Mariages et anniversaires	960 \$
Aumône du Carême	960 \$
C.G.A. (Contribution globale annuelle)	89 320 \$
Dons, legs testamentaires	6 382 \$
Luminaires	6 978 \$
Organisation pastorale/Sacramentelle/Liturgique	4 930 \$
Prions en Église	1 399 \$
Extraits	410 \$
Revenus d'intérêts, dividendes	5 752 \$
Location de salles/Immeuble	1 500 \$
Produits nets d'activités de financement	8 372 \$
Revenus quêtes chauffage	4 981 \$
Financement fournaise Ste-Clotilde	335 \$
Revenus fenêtres église St-Aimé	63 000 \$
Autres	934 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>220 899 \$</u>

État des résultats année 2018

<u>REVENUS (RECETTES)</u>	
Offrande de messes célébrées	9 510 \$
Sépultures et "dernier adieu", collecte funéraires	21 500 \$
Mariages et anniversaires	1 790 \$
Aumône du Carême	837 \$
C.G.A. (Contribution globale annuelle)	85 723 \$
Dons, legs testamentaires	32 089 \$
Luminaires	12 812 \$
Organisation pastorale/Sacramentelle/Liturgique	3 461 \$
Prions en Église	1 248 \$
Extraits	445 \$
Revenus d'intérêts, dividendes	4 586 \$
Location de salles/Immeuble	2 300 \$
Produits nets d'activités de financement	10 118 \$
Revenus quêtes chauffage	6 365 \$
Financement fournaise Ste-Clotilde	7 755 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>200 539 \$</u>

<u>DÉPENSES (DÉBOURSÉS)</u>	
Salaires	50 184 \$
Animation liturgique et pastorale	797 \$
Initiation sacramentelle	642 \$
Aide au ministère	1 635 \$
Gratifications (musique, ménage, secré. etc.)	14 768 \$
Luminaires, cierges, hosties, vin, sacristie	3 631 \$
Prions en Église	1 713 \$
Combustible - chauffage-entretien fournaises	29 469 \$
Électricité	5 028 \$
Téléphone/Câble	1 789 \$
Fourniture de bureau et CGA (papeterie)	4 870 \$
Assurances et taxes	714 \$
Cathédralique	19 756 \$
Frais de banque et d'administration	772 \$
Frais professionnels	3547,08
Entretien et réparations	7796,18
Déneigement, pelouse	5 674,32 \$
Frais de déplacement	16 685 \$
fenêtres église St-Aimé	61381,05
Autres	250 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>231 101 \$</u>
Profits	<u>-10 202 \$</u>

<u>DÉPENSES (DÉBOURSÉS)</u>	
Salaires	53 228 \$
Animation liturgique et pastorale	4 305 \$
Initiation sacramentelle	370 \$
Aide au ministère	1 545 \$
Gratifications (musique, ménage, secré. etc.)	15 446 \$
Luminaires, cierges, hosties, vin, sacristie	9 731 \$
Prions en Église	1 713 \$
Combustible - chauffage-entretien fournaises	39 270 \$
Électricité	6 114 \$
Téléphone/Câble	1 566 \$
Fourniture de bureau et CGA (papeterie)	4 986 \$
Assurances et taxes	8 296 \$
Cathédralique	19 756 \$
Frais de banque et d'administration	752 \$
Frais professionnels	3 875 \$
Entretien et réparations	8 913 \$
Déneigement	3 513 \$
Frais de déplacement	16 918 \$
Don pour portes église St-Aimé	-14 696 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>185 601 \$</u>
BÉNÉFICES	<u>14 938 \$</u>

vous n'avez pas encore contribué à la collecte annuelle (CGA), il est encore temps de le faire.
communiquez avec votre marguillier ou appelez directement au presbytère (819-363-2205)
merci de faire un petit geste pour votre communauté.
notre contribution si modeste soit-elle sera grandement appréciée.



Veillez noter qu'il est obligatoire de procéder à l'enregistrement de vos chiens et de se procurer une médaille de la SPAA pour tous chiens sur le territoire. Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec la SPAA ou avec votre municipalité.

Le chien doit porter en tout temps son médaillon d'identification.

L'omission de procéder à l'enregistrement d'un chien rend le maître passible d'amende.



Pour les chats, l'enregistrement n'est pas requis par la réglementation municipale. Toutefois, la SPAA vous encourage à le faire, sur une base volontaire, dans le but d'assurer la sécurité de votre animal.



**691 rue de l'Acadie,
Victoriaville, G6T 1T9
819-758-4444
www.spaavic.com
infos@spaavic.com**

MARCHER

SIMPLEMENT POUR
LE PLAISIR ET LA SANTÉ

La marche est l'activité physique la plus naturelle, la plus accessible et la moins coûteuse qui soit. Elle est sécuritaire et facile à intégrer dans notre quotidien si l'on souhaite adopter et maintenir un mode de vie physiquement actif.



images/pxabay.com

15 À 30 MINUTES de marche par jour peuvent changer votre vie !

LES BIENFAITS DE LA MARCHÉ

Réduit le stress

Améliore le moral
et l'estime de soi

Contrôle le diabète

Améliore le système
immunitaire

Renforce et tonifie
les muscles

Et surtout,
c'est gratuit!

Améliore le sommeil

Réduit le risque de
maladie cardiaque

Prévient l'hypertension



PARTIR DU BON PIED



Je porte des chaussures adéquates
Elles doivent procurer support et confort

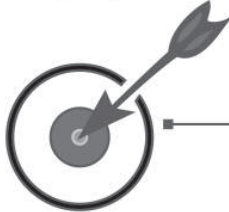
images/pxabay.com



Je choisis le moment
de la journée qui me
convient le mieux



J'emprunte des
parcours différents
pour garder
ma motivation



Je me fixe un
objectif réaliste
et progressif



Je garde le sourire
et je le partage avec
les passants !



J'utilise les lieux
près de chez moi :
parcs ouverts,
trottoirs, sentiers, etc.



Je respecte une
distance de 2 mètres
(6 pieds) avec les gens
que je croise



Je débute à une
fréquence et une
intensité qui
correspondent à mes
capacités physiques



Je me lave les mains
avec du savon
durant 20 secondes
lorsque je reviens

PROGRESSION SUGGÉRÉE

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6
Niveau 1 Je marche 3 fois / semaine	10 min.	12 min.	14 min.	16 min.	18 min.	18 min.
Niveau 2 Je marche 3-5 fois / semaine	15 min.	18 min.	21 min.	25 min.	27 min.	30 min.
Niveau 3 Je marche tous les jours	30 min.	32 min.	34 min.	36 min.	38 min.	40 min.

Si vos capacités physiques vous le permettent, augmentez la vitesse de marche à mi-parcours.

Le plongeon

Première fin de semaine de juin. Une de ces journées chaudes qui annoncent l'été et les vacances à venir. Tout le monde affiche un sourire de satisfaction. Le printemps n'a pas été très généreux en termes de chaleur, ni même en nombre de journées ensoleillées. Voilà la raison pour laquelle ce jourd'hui est accueilli à bras ouverts. Les derniers jours se sont réchauffés les uns après les autres pour en arriver à ce samedi des plus radieux que chacun croit fermement avoir mérité.

Le jardin aussi méritait un petit ménage afin de recevoir très bientôt les plants bichonnés dans la maison devant la grande fenêtre côté sud-est, là où ils avaient accès à un maximum d'ensoleillement. Évelyne prenait grand soin de ses plants de tomates dont elle récupérait les graines d'une année à l'autre.

Aujourd'hui, elle planifiait l'emplacement de chaque légume, chaque herbe fine et chaque fleur comestible selon leur besoin de lumière. Bien entendu, les meilleures places étaient réservées aux tomates et concombres, mais tous seraient choyés. Pour le moment, Évelyne trimait à mélanger le compost à la terre du jardin, un exercice qui demandait une certaine force qu'elle était en mesure de fournir. En même temps, elle déplaçait quelques tuiles d'ardoise pour les utiliser en guise de pas japonais afin de créer un petit sentier à suivre.

« Maman, on veut se baigner, on peut ? », cria un de ses fils du balcon.

Son cœur venait de faire un tour. Le jardinage la transportait toujours dans une sorte de transe qui lui faisait perdre un peu le contact avec la réalité immédiate. Il créait une bulle autour d'elle qui lui permettait de penser à autre chose et là, ses garçons venaient de la péter, ce qui l'avait fait sursauter.

« Maman, dit, on peut ? »

La piscine était fin prête. Depuis quelques années, Claude suivait les procédures de mise en marche dès le mois de mai, justement pour que l'eau soit limpide à l'arrivée des beaux jours. Le chlore était bien dosé, l'échelle était installée. Évelyne trouvait bien difficile de le leur refuser, malgré un argument de taille qui aurait pu les en dissuader et qu'elle décida de garder pour elle-même.

« Bien oui les gars vous pouvez et n'oubliez pas d'apporter une serviette ! »

Les garçons ont bondi de joie et ont vite déguerpi dans la maison avant que leur mère ne change d'idée. De son côté, Claude, quoique très étonné par cette permission, s'est gardé d'intervenir à la minute où il a vu le grand sourire de son épouse.

Pourquoi chercher le trouble ? Les enfants se seraient mis à rechigner tout en gâchant son moment de quiétude. Alors elle avait prévu le coup en leur rappelant tout simplement de s'équiper d'une serviette, sans autre explication. À partir de ce moment, Évelyne avait cessé de s'occuper de son jardin. Elle s'appuya sur le long manche de la fourche pour assister à la première baignade de ses fils.

En à peine une minute, les garçons ont grimpé les quelques marches du deck et, main dans la main, ils ont sauté dans la piscine. En sortant la tête de l'eau, ils ont hurlé leur désarroi devant une maman et un papa morts de rire ! Bien sûr, l'eau de la piscine était encore glaciale malgré la chaleur du soleil, mais l'auraient-ils cru ?

Jeanne, Marthe et Liane



SERVICE DE COUTURE

Fabrication de masques, bas de pantalon, de rideaux ou autres, ajustement, réparation, etc.

Communiquer avec Jeanne Labbé 819-363-2098

Prochaine parution : 10 juillet 2020

→ Date de tombée : 1^{er} juillet à midi.

**ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER
VOS COMMUNIQUÉS OU PUBLICITÉS :**

echodeschutes@kingseyfalls.ca

Ville de Kingsey Falls
15, rue Caron
Kingsey Falls QC J0A 1B0
Téléphone : 819-363-3810
Télécopieur : 819-363-3819



Vous êtes un nouvel arrivant à Kingsey Falls?

Le comité des nouveaux arrivants désire souligner votre arrivée d'une façon très spéciale en vous offrant un cadeau de bienvenue.

Pour en bénéficier, vous devez être un nouveau résident de Kingsey Falls et avoir fait l'acquisition d'une maison.



Vous devez vous inscrire auprès de la municipalité : téléphonez au 819 363-3810, poste 3822 et laissez-nous vos coordonnées ou présentez-vous à l'hôtel de ville. Un membre du comité communiquera avec vous afin de vous remettre votre cadeau.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement!

Bienvenue à Kingsey Falls!





BOTATERA
ARTISTES PAYSAGISTES



SERVICE D'INSTALLATION DE **PAVÉ UNI** ET +

**Vous avez un projet
d'aménagement paysager?**

Les étapes :

1. Rencontre-conseils à domicile
2. Conception d'un plan virtuel 3D
3. Présentation du projet et ajustements
4. Les travaux avec garanties



Paysagiste
CERTIFIÉ



**SPÉCIALISTE DE
L'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER
DEPUIS 1985**

Nos services :



Aménagement
paysager



Conception
plans 3D



Entretien
paysager



Réaménagement
de plates-bandes

2, rue Beauchesne, Warwick · **819-358-4419** · info@botatera.ca ·  Visitez-nous sur facebook!
poste 4410

VISITEZ NOTRE TOUT NOUVEAU SITE WEB!

botatera.ca



Maison
de
la
Coiffure

Denise Mayrand
propriétaire



Tél. : 819 363-2669

HOMME À TOUT FAIRE

POUR TOUS TYPES DE TRAVAUX
INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS



Spécialités:

- * Portes et fenêtres
- * Joints et peinture
- * Céramique
- * Abattage d'arbres

RÉNOVATIONS PIERRE BARIL
LICENCE RBQ: 5658-2208-01
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

rés: 819-358-9005
cell: 819-806-9015

PHARMACIE
JEAN-FRANÇOIS LECLERC ET
GUILLAUME LATULIPPE INC.

21, rue Comeau, Kingsey Falls
819 363-3000

Lundi et mardi: 9 h à 18 h
Mercredi: 9 h à 20 h
Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h
Samedi et dimanche: Fermé



membres affiliés à **Proxim**



CLINIQUE DENTAIRE
Dr Jocelyn Corbeil

DE LA PRÉVENTION
À L'IMPLANTOLOGIE

VOTRE SANTÉ DENTAIRE NOUS TIEN À CŒUR DEPUIS PLUS DE 25 ANS

Jocelyn Corbeil, d.m.d.

819 363-3050
19-A, Comeau, Kingsey Falls (Qc), JOA 1B0
cliniquedrcorbeil.com




Carrefour
jeunesse-emploi
Centre Richmond - Drummond-Bois-Francs

SERVICES
16-35 ANS
GRATUITS

Pour mettre toutes les chances de ton côté
Passe nous voir pour mettre ton CV à jour
Curriculum vitae | Simulation d'entrevue | Recherche d'emploi

Région d'Asbestos 819 879-7667 Région de Richmond 819 826-1999 Région de Warwick 819 358-983



Centre chiropratique
Kingsey Falls

Dre Karine Morin D.C.
chiropraticienne

- Troubles musculaires, articulaires et neurologiques
- Soins pour toute la famille • Sur rendez-vous seulement

T : 819.363.2800
40, rue Comeau, Kingsey Falls, Qc JOA1B0



Les Couvertures
MICHEL LAMONTAGNE

- **Rénovation de toiture**
- **Revêtement extérieur**
- **Agrandissement**

ESTIMATION GRATUITE
819.357.1997

RBQ : 8278-6724-17


Les pros de la réno!



SMDK
Recrutement Professionnel

À la recherche d'un emploi?
Venez consulter nos nombreuses
offres d'emploi au
WWW.SMDK.CA

25 Rue Lemaire / 819 363-9112 Faites-nous parvenir votre candidature au
cv@smdk.ca

RBQ : 8329.3548.13

Entrepreneur Général
819 357-5400

LES ATELIERS TRAIT CARRÉ
Construction écologique et conventionnelle
Rénovation | Ébénisterie




ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Député de Drummond-Bois-Francs

Excavation
Pierre Houle *Enr.*
KINGSEY-FALLS

Cell.: 819-352-7376
Ré.: 819-363-2147



Transports & travaux de tous genres
Gravier, Terre, sable, etc.

ALIMENTATION

• LES MARCHÉS •
Tradition



403 Boul. Marie-Victorin
Kingsey Falls, Qc JOA 1B0
Tél. : 819 363-3271
Télec. : 819 363-3279
Courriel :
tra08684kingseyfalls@sobeys.com

Propriétaires :
Caroline Isabelle et Danny McCarthy




Consultants en stratégie de carrière
et en ressources humaines

J'ai trouvé!

Vous cherchez un emploi *stimulant* et *satisfaisant*? On peut vous aider!

 49, rue De Courval
Victoriaville

819 758-2964
www.accestravail.com



KARATÉ

Début de la session mardi 21 Janvier 2020 (salle municipale 7 rue Tardif)
Séance d'information/inscription à 18h30 suivi d'un cours famille 18h45

3 semaines d'essais GRATUIT et habit fournit au débutant (sur inscription)

Ado/adulte 13 ans et plus : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00 (Les heures peuvent varier légèrement)
Enfants/Familles : Mardi et Jeudi (en alternance) 18h45 à 19h45

Info : **Mario Boisvert** 819 806-5676
karate-kingsey@hotmail.com



- Soudure générale
- Unité mobile
- Fabrication

Tél. : 819 363-9020 Cell. : 819 795-8234 Téléc. : 819 363-9077

entreprisetherrien@telwarwick.net

12 rue Lemaire, Kingsey Falls (Québec) JOA 1B0

HARMONIE D'ASBESTOS

HARMONIE SÉNIOR
Ensemble de niveau avancé. S'adresse aux musiciens ayant une expérience à l'instrument.

HARMONIE JUNIOR/CADETTE - COURS D'INSTRUMENT
7 ans et + / Adultes - Instruments à vent et percussions

ÉVEIL MUSICAL AVEC KARINE GORDON
Enfants de 1 à 6 ans

DEPUIS 90 ANS!

ESSAI GRATUIT - CONTACTEZ-NOUS : harmonieasbestos@gmail.com www.harmonieasbestos.com

CLIMCÔ SERVICE

À VICTORIEVILLE ET ENVIRONS

819 363-2767

Purificateur d'air pour système mural

Élimine les micro-organismes de plus de 99%

Équipement, installation, vente, réparation et SAV (service après-vente)

MITSUBISHI ELECTRIC

Panasonic

STELPRO

TRANE

FORFAIT NETTOYAGE UNITÉ MURALE




Pierrette Proulx
Spécialiste de l'impôt depuis 30 ans

9 Des Violettes
Kingsey Falls, JOA 1B0

TÉL. | (819) 363-2535
MESSAGERIE | prousalva57@hotmail.com



PNEUS Injection
AIR CLIMATISÉE ANTI-ROUILLE

15 rue Lajeunesse Local 300
Parc Industriel, Kingsey Falls

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
Frein - Silencieux - Suspension

819 363-2210





SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE KINGSEY FALLS

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

1. Quel avertisseur choisir ?

À pile

- ▶ Prférez un avertisseur à **pile longue durée**.



Électrique

- ▶ Prférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- ▶ Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps !

2. Où les installer ?

- ▶ Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- ▶ Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

3. Comment les vérifier ?

Une fois par mois

- ▶ Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne !

Ils ne sont pas éternels...

- ▶ Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**.
- ▶ Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.



Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée ; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui !

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site internet du ministère de la sécurité publique à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/semaine-prevention-incendies/avertisseur-fumee.html>